

d'autre n'avait parlé de cette question avant lui, car je sais que nombre de députés ici sont au courant des efforts très assidus déployés en ce sens par l'ex-député d'Assiniboia, le regretté Ab. Douglas, un des membres les plus respectés de la Chambre. Il n'a rien négligé pour obtenir que ce parc soit aménagé dans cette région de la Saskatchewan. Si le député avait étudié sérieusement les documents qui lui ont été remis il y a quelques mois à propos de ce parc, il aurait découvert que le regretté Ab. Douglas fut le premier député à nous envoyer une lettre à propos d'un projet de parc dans le Sud-ouest de la Saskatchewan.

Le député de Regina-Est semble croire que le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la question du secret. Permettez-moi de vous signaler qu'il n'en est pas ainsi. Le gouvernement ne cherche pas à cacher quoi que ce soit pour ce qui est du parc. Il veut créer un parc de verdure dans le sud de la Saskatchewan. L'intention déclarée du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est d'accroître à 60 le nombre des parcs au Canada, avant la fin du siècle. Depuis quatre ans, il a fait davantage pour préserver le cadre naturel du pays pour les générations futures que tout autre ministre de notre histoire. Il suffit de prendre note de l'extension de notre réseau de parcs pour reconnaître que le ministre n'entend cacher ni le lieu ni le tracé d'un parc particulier, mais qu'il se soucie plutôt de créer d'autres parcs nationaux.

Ces quatre dernières années le gouvernement a aménagé une dizaine de parcs. Fait intéressant à souligner, depuis 1944, à l'exception de l'Alberta qui même à l'époque affectait aux parcs nationaux une partie beaucoup plus grande de son territoire que n'importe quelle autre région semblable au monde, deux provinces n'ont pas jugé bon de céder au gouvernement les terres nécessaires à cette fin. Elles ont toutes les deux à leur tête des gouvernements socialistes.

**M. Burton:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire vient de faire une déclaration irréfléchie et inexacte. C'est le gouvernement libéral en Saskatchewan qui avait refusé de négocier à ce sujet.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Certains députés peuvent ne pas être d'accord avec les déclarations d'autres députés mais il n'y a pas là motif à un appel au Règlement.

**M. Sulatycky:** Monsieur l'Orateur, j'ai évoqué l'année 1944 qui s'inscrit en rouge dans les annales du mouvement socialiste au Canada et en Saskatchewan, en particulier. Permettez-moi de raconter l'histoire de ce parc afin de rectifier les déclarations du député de Regina-Est et du député d'Assiniboia. D'abord, comme le député d'Assiniboia l'a dit, pour que le gouvernement fédéral utilise telle ou telle parcelle de terre, il faut que celle-ci appartienne à

la Couronne. Il se peut, en fait, que ce soit une parcelle de terre appartenant à la Couronne du chef d'une province. Quoi qu'il en soit, il appartient au gouvernement provincial de négocier la vente de ces terres qu'il cédera au gouvernement fédéral qui y aménagera un parc national.

Donc, le gouvernement fédéral ne peut, bien entendu, déterminer les limites exactes du parc national qu'il entend aménager dans le sud-ouest de la Saskatchewan, tant que le gouvernement provincial n'aura pas terminé sa négociation. Il y a des tenanciers à propriété inconditionnelle et des tenanciers qui tiennent des terres en vertu de baux qui leur donnent autant le droit de tenir ces terres et de demander compensation que s'ils les tenaient à titre de propriété inconditionnelle. C'est au gouvernement provincial de la Saskatchewan qu'il appartient de veiller à l'acquisition du terrain, de s'assurer qu'il n'est pas grevé de charges hypothécaires et de le céder au gouvernement fédéral.

**M. Burton:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question.

**M. l'Orateur suppléant:** Si le député veut bien l'autoriser.

**M. Sulatycky:** Je ne voudrais pas donner une fausse impression. Il y a eu, depuis quelques mois, plus de contacts à ce propos que jamais auparavant. Je dois dire qu'il en est ainsi depuis les dernières élections provinciales tenues en Saskatchewan. M. E. Kramer et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont mis fin à ce qui apparaissait comme une rupture des relations. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu une lettre de son homologue de la Saskatchewan et il s'appête à lui répondre. Ainsi donc, il y a de très bonnes raisons de croire que les négociations qui ont repris entre les deux gouvernements aboutiront avant longtemps à des résultats concrets.

J'espère que très bientôt le ministre sera en mesure de faire une déclaration à la Chambre à ce sujet. J'en parle dans l'espoir de convaincre la Chambre, le député de Regina-Est et le député d'Assiniboia que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas l'intention de garder l'affaire secrète et d'empêcher les députés d'obtenir des renseignements. Tous les documents qui pouvaient être produits l'ont été. Nous attendons simplement que le gouvernement provincial de la Saskatchewan acquiert cette terre libre de servitudes et la transfère au gouvernement fédéral, de sorte qu'on puisse aménager un deuxième parc national en Saskatchewan, dans le cadre des efforts que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait au cours de la dernière décennie en vue de créer un réseau complet de parcs nationaux au Canada.